



Disparités de revenus et ségrégation dans les pôles urbains de Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes

La localisation géographique des ménages dans les villes est la conséquence de plusieurs facteurs géographiques, historiques, sociologiques ou encore politiques. Les grands pôles urbains, et plus particulièrement leurs villes-centres, abritent à la fois des populations pauvres et des populations plus aisées, en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées comme ailleurs en France métropolitaine.

En 2012, l'analyse de la répartition des niveaux de vie au sein des villes-centres et des banlieues permet de distinguer des profils différents dans les quatre plus grands pôles urbains de la région. Tandis que de fortes inégalités de niveaux de vie coexistent dans la commune de Toulouse et que les banlieues des pôles toulousain et montpelliérain sont qualifiées d'aisées, les pôles urbains de Nîmes et de Perpignan accueillent globalement des populations à faibles niveaux de vie.

D'autres indicateurs mesurant la concentration et la ségrégation mettent en évidence d'autres disparités territoriales : une concentration des ménages aisés dans la banlieue de Toulouse, une situation médiane dans le pôle urbain de Montpellier et des niveaux de ségrégation faibles dans celui de Perpignan et forts dans celui de Nîmes, en particulier dans sa ville-centre où le séparatisme résidentiel est net entre riches et pauvres.

Damien Dotta, Insee

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP), 58 % des habitants résident dans un pôle urbain et 34 % dans une ville-centre (contre respectivement 65 % et 32 % en France métropolitaine). Les quatre grands pôles urbains (*définitions*) les plus peuplés de la région - Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes - regroupent 30 % de la population de LRMP.

Pauvreté et inégalités de revenus accrues dans les villes-centres

La pauvreté monétaire est très présente dans les quatre grands pôles urbains régionaux, et plus particulièrement dans leurs villes-centres. Ainsi, alors que le taux de pauvreté (*définitions*) est déjà élevé dans la région, avec 16,7 % en 2012 (14,3 % en France métropolitaine), il atteint 18,0 % dans la commune de Toulouse, 25,5 % à Montpellier, 28,0 % à Nîmes et avoisine les 30 % à Perpignan. Les disparités de niveaux

de vie, ou revenus disponibles par unité de consommation (UC) (*définitions*) sont encore plus marquées dans les villes-centres. En effet, dans ces quatre communes, le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % de la population les plus aisés (9^e décile) est quatre fois supérieur à celui au-dessous duquel se trouvent les 10 % les plus modestes (1^{er} décile). Dans leurs banlieues, ce rapport interdécile est plus proche de trois. Cette plus grande homogénéité des revenus dans les banlieues s'accompagne de niveaux de vie plus élevés. Ainsi dans les banlieues des deux métropoles⁽¹⁾ toulousaine et montpelliéraine, la moitié des ménages disposent de plus de 23 000 euros par UC contre 18 900 euros en LRMP (*figure 1*). Dans les banlieues de Nîmes et de Perpignan, l'écart de niveau de vie avec la moyenne

régionale est moins important mais leurs habitants possèdent néanmoins des revenus disponibles par UC plus élevés que dans leurs villes-centres. Parmi ces quatre pôles urbains, seule la ville-centre de Toulouse se distingue par la présence de populations avec des niveaux de vie élevés, supérieurs à 40 000 € pour les 10 % les plus aisés.

Une surreprésentation conjointe des très hauts et des très bas revenus dans la commune de Toulouse

Dans les quatre pôles urbains étudiés, la présence de la plupart des quartiers prioritaires au sein des villes-centres, entraîne sans surprise une surreprésentation de la population à bas revenus vivant notamment dans l'habitat social (*figure 2*). À Toulouse, cette surreprésentation de la pauvreté s'accompagne aussi de celle des niveaux de vie aisés. En effet, avec 13,5 % des habitants ayant un revenu inférieur au 1^{er} décile de France métropolitaine et 12,7 %

un revenu supérieur au 9^e décile, le profil de la distribution des niveaux de vie de la ville de Toulouse a une forme en U (*figure 2*). Cette surreprésentation conjointe des hauts et bas revenus dans la ville-centre est commune à un grand nombre de grands pôles urbains de France métropolitaine, dont plusieurs métropoles comme Paris, Lyon, Nantes ou Bordeaux.

La commune de Montpellier présente un profil différent de Toulouse, avec pour unique surreprésentation celle de la population aux faibles niveaux de vie, et pas seulement les plus faibles (près d'un tiers dispose d'un niveau de vie inférieur au 2^e décile de France métropolitaine). Montpellier se classe au niveau national dans un groupe composé de villes-centres dites intermédiaires, les hauts revenus y étant moins fréquents qu'au niveau national (*Pour en savoir plus*). Enfin, les communes de Nîmes et de Perpignan se situent parmi les villes-centres caractérisées par une faible représentation des hauts revenus et abritant de nombreuses populations à bas revenus, avec plus d'un habitant sur trois qui dispose d'un niveau de vie inférieur au 2^e décile de métropole (respectivement 35,8 % et 38,3 %).

De forts contrastes de niveaux de vie entre quartiers dans les villes-centres

Globalement, la localisation de la population à faibles niveaux de vie recoupe assez bien les contours des quartiers de la politique de la ville (QPV) (*figure 3*). À Toulouse, ces QPV sont situés majoritairement au sud de la Ville rose (Grand Mirail, Empalot et Rangueil), mais aussi au nord (Izards-La Vache). En dehors des QPV, d'autres quartiers comme Ginestous et Sesquières à l'extrémité nord de la commune apparaissent comme des zones de surreprésentation des bas niveaux de vie. À Montpellier, mis à part dans les QPV de la Mosson, Cévennes, Petit Bard-Pergola, Près-d'Arènes, le revenu disponible par UC est également très bas et surreprésenté dans le quartier Millénaire-Grammont à l'est de la ville. À Nîmes, les contours des zones géographiques à bas niveaux de vie forment un ensemble plus large que les six actuels QPV. Enfin, la majorité de la superficie de la commune de Perpignan - dont le centre-ville - est classée en zones de surreprésentation de bas revenus et englobe neuf QPV.

À l'inverse, les niveaux de vie élevés se limitent à quelques quartiers dans ces villes-centres : à l'est de Toulouse autour du quartier de la Côte Pavée, au nord de Montpellier sur une zone géographique située dans la continuité de la commune aisée de Castelnau-le-Lez, ou encore à l'ouest de Perpignan dans les quartiers de Mas Llaró, Mas Verneil et Massilia. À Nîmes en revanche, la zone de surreprésentation des hauts revenus est plus étendue et recouvre tout le nord de la ville, notamment les quartiers de la Cigale, Tour Magne, Pareloup ou encore le quartier d'Espagne, mais ces territoires sont peu densément peuplés et pèsent au final peu dans la répartition des revenus fiscaux de la ville-centre.

1 Des niveaux de vie élevés dans les banlieues toulousaine et montpelliéraine

Répartition des ménages fiscaux et niveaux de vie dans les quatre principaux pôles urbains de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées en 2012

		Nombre de ménages fiscaux	Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	Niveau de vie annuel ⁽¹⁾ (en euros)			Rapport interdécile ⁽²⁾	Taux de pauvreté ⁽²⁾ (en %)
				1 ^{er} décile ⁽²⁾	Médiane ⁽²⁾	9 ^e décile ⁽²⁾		
Toulouse	Ville-centre	199 133	390 004	9 379	19 883	40 347	4,30	18,0
	Banlieue	185 991	454 755	12 576	23 207	41 159	3,27	8,0
	Pôle urbain	385 124	844 759	10 840	21 789	40 830	3,77	13,0
Montpellier	Ville-centre	112 576	230 537	8 276	17 122	34 981	4,23	25,5
	Banlieue	57 022	140 875	12 501	23 019	42 663	3,41	8,0
	Pôle urbain	169 598	371 412	9 203	19 371	38 332	4,17	19,0
Nîmes	Ville-centre	64 205	138 202	8 046	17 157	30 873	4,23	28,0
	Banlieue	13 575	33 732	11 181	19 713	32 917	2,94	12,0
	Pôle urbain	77 780	171 934	8 399	17 155	33 710	4,01	25,0
Perpignan	Ville-centre	53 927	109 452	7 970	15 632	31 548	3,96	29,8
	Banlieue	31 402	75 909	10 433	18 621	33 134	3,18	15,0
	Pôle urbain	85 329	185 361	8 674	16 921	32 281	3,72	24,0
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées		2 428 719	5 466 629	9 862	18 888	34 726	3,52	16,7
France métropolitaine		26 562 682	62 064 538	10 503	19 786	37 236	3,55	14,3
France métropolitaine (ERFS 2012) ⁽³⁾		//	//	10 610	19 740	37 430	3,53	13,9

(1) ou revenu disponible par unité de consommation

(2) cf. définitions

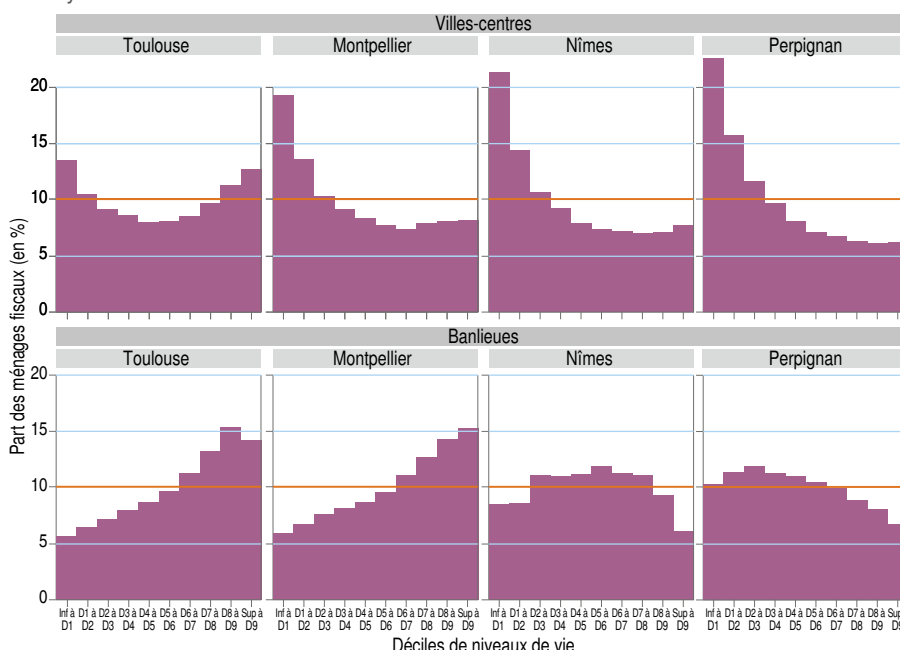
(3) pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté concernant l'ensemble de la France métropolitaine, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence

// : données non disponibles à partir de l'ERFS 2012

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 et ERFS 2012

2 Des pôles urbains aux profils différents

Distribution des niveaux de vie dans les quatre principaux pôles urbains de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées en 2012



Lecture : dans la ville-centre de Toulouse, 13,5 % de la population disposent d'un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile en France métropolitaine, soit 10 503 €. À l'opposé de la distribution, 12,7 % disposent d'un niveau de vie supérieur au 9^e décile en France métropolitaine, soit 37 236 €.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, Filosofi 2012

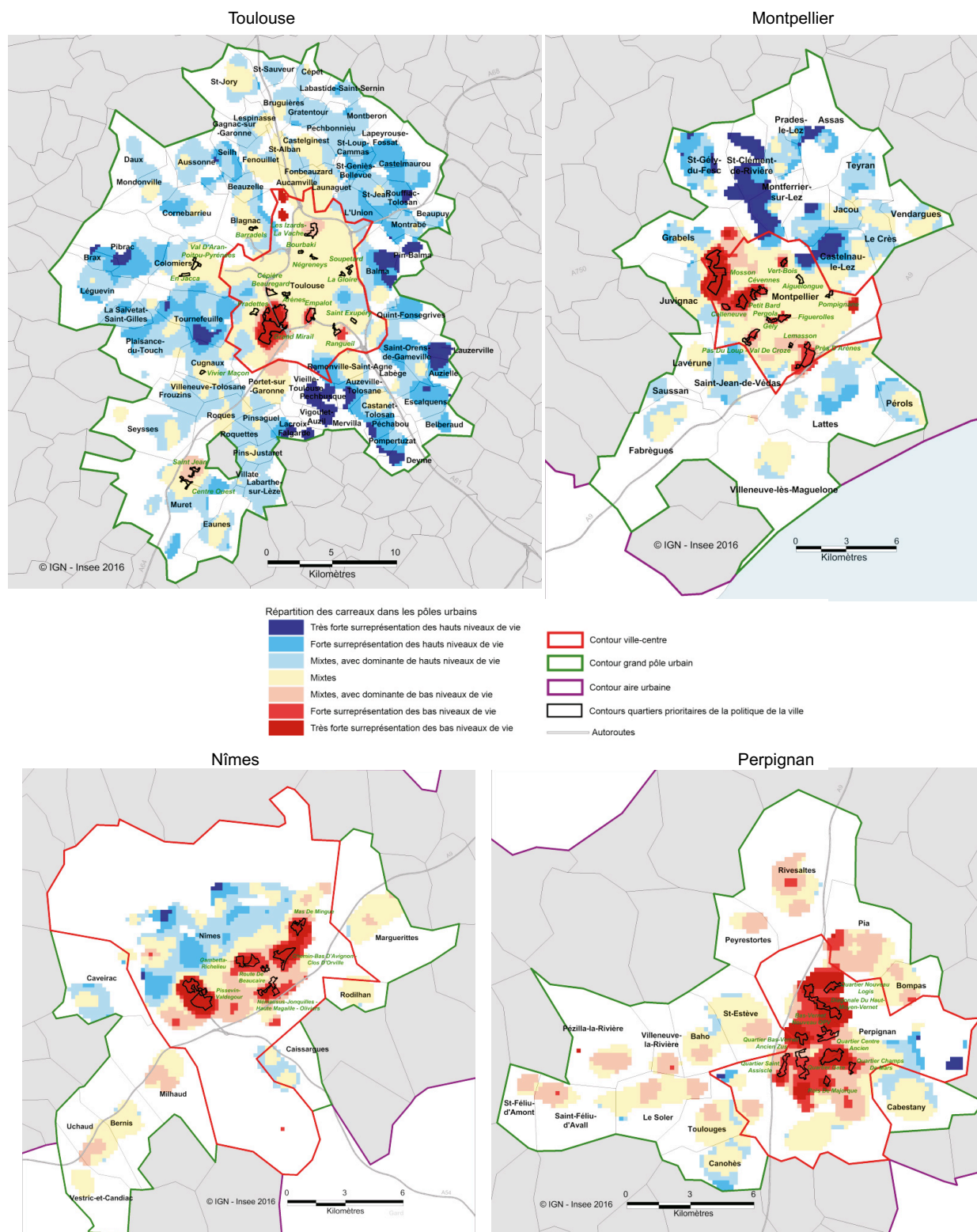
Des banlieues aisées à Toulouse et Montpellier...

Les banlieues des pôles urbains de Toulouse et de Montpellier se distinguent par une sous représentation des revenus faibles et une surreprésentation des revenus élevés, synonymes de « banlieue aisée » et caractéristique des

métropoles dynamiques (*figure 2*). Dans ces deux banlieues, près de trois ménages fiscaux sur dix disposent d'un niveau de vie supérieur au 8^e décile de métropole. Ainsi, à quelques rares exceptions près (les QPV de Saint-Jean et de Centre Ouest à Muret, de la Valsière à Grabels), les zones de surreprésentation de bas

3 Mixité des revenus : des territoires contrastés

Cartes carroyées sur la répartition des niveaux de vie dans les quatre principaux pôles urbains de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées en 2012



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, Filosofi 2012

niveaux de vie en sont absentes. En revanche, les très hauts revenus y sont fortement présents : à Toulouse, surtout dans les communes à l'est et au sud de la ville-centre, à Balma, Pin-Balma, Vieille-Toulouse, Pechbusque, Vigoulet-Auzil, Lacroix-Falgarde, Auzesville-Tolosane... mais également dans des communes situées à l'ouest, comme Tournefeuille ou Pibrac. À Montpellier, les populations les plus aisées sont davantage localisées au nord de la ville-centre, dans les

communes de Castelnau-le-Lez, Montferrier-sur-Lez ou encore Saint-Clément-de-Rivière.

... et à faibles revenus à Nîmes et Perpignan

En revanche et malgré des niveaux de vie plus élevés que dans leurs villes-centres, les banlieues des pôles urbains de Nîmes et de Perpignan accueillent des populations aux revenus fiscaux à la fois plus modestes et plus homogènes. Elles font partie du second groupe de banlieues plutôt à bas revenus,

image en miroir du premier groupe de banlieues en France métropolitaine. En effet, contrairement à leurs villes-centres, les contrastes y sont moins marqués avec une répartition plus uniforme des ménages dans les classes de revenus (figure 2). Ainsi dans la banlieue de Nîmes, peu de zones de surreprésentation apparaissent, hormis au sud les communes de Milhaud et Uchaud où les niveaux de vie sont faibles, ou à l'inverse

celles de Caveirac à l'ouest et de Caissargues au sud-est où les niveaux sont plus élevés. La situation de la banlieue perpignanaise est encore plus remarquable du point de vue de l'homogénéité des niveaux de vie, avec un schéma de répartition quasi-identique dans toutes les communes qui la composent. Ainsi, à l'exception de Cabestany à l'est et de Canohès à l'ouest, les communes de la banlieue perpignanaise sont des territoires où les bas revenus sont présents, sans être majoritaires.

Des inégalités de niveaux de vie à l'analyse de la concentration et de la ségrégation

Jusqu'ici, les différences entre les principaux pôles urbains de la région ont été mises en évidence uniquement via le prisme de la répartition des niveaux de vie sans prendre en compte les effectifs localisés de populations concernées. La redéfinition des QPV en 2014 repose justement sur ce concept de concentration locale de populations à faibles revenus.

La ségrégation socio-spatiale se décline sous deux dimensions, la concentration et la ségrégation, qui prennent en compte à la fois la répartition de la population et celle des niveaux de vie (*Pour en savoir plus*). L'indicateur de concentration renseigne sur l'accumulation des populations aisées (respectivement des populations pauvres) sur les mêmes quartiers. L'indicateur de ségrégation traduit le caractère plus ou moins exclusif des quartiers (exclusivement riches ou exclusivement pauvres).

Une concentration des hauts ou des bas revenus qui diffère selon les pôles

Dans le pôle urbain de Toulouse, les habitants à niveaux de vie élevés sont spatialement très concentrés. Le pôle affiche même la 4^e plus forte concentration de France métropolitaine pour la population aisée (sur 53 pôles urbains étudiés), globalement dans son quart sud-est. En revanche, la concentration de populations à bas niveaux de vie y est faible (*données complémentaires/version en ligne*).

À l'opposé, le pôle urbain de Nîmes occupe une position symétrique vis-à-vis de ces indicateurs de concentration, avec une très forte concentration spatiale des habitants à faibles niveaux de vie, dans le sud de la ville-centre. Le pôle nîmois arrive en 4^e position en termes de concentration des ménages pauvres.

En revanche, la concentration des ménages aisés y est beaucoup plus faible en raison de zones moins densément peuplées. Dans le pôle urbain de Perpignan, les habitants à revenus élevés sont spatialement très dispersés. Le pôle se situe en queue de classement pour la concentration de la population aisée (5^e plus faible de métropole). La concentration des habitants à bas revenus y est en revanche forte, notamment dans la ville-centre. Enfin, le pôle urbain de Montpellier se situe dans une position médiane, à la fois pour la concentration des populations à bas niveaux de vie et des populations aisées.

Une ségrégation forte à Nîmes et faible à Perpignan

La ségrégation renvoie ici à la notion de séparation résidentielle de populations ayant des niveaux de vie différents. Selon le territoire étudié, deux répartitions des niveaux de vie

assez proches peuvent avoir des niveaux de ségrégation sensiblement différents (et inversement). C'est le cas avec les pôles urbains de Nîmes et de Perpignan. En effet, celui de Nîmes se classe parmi les pôles urbains les plus ségrégués de France métropolitaine, avec une 7^e position pour le niveau de ségrégation. Dans ce pôle urbain, la ségrégation est plus élevée en ville-centre qu'en banlieue, comme on peut le voir sur la carte carroyée (*figure 3*). À l'inverse, le pôle urbain de Perpignan figure parmi les pôles les moins ségrégués de France puisqu'il se classe en 47^e position au niveau national. Enfin, les pôles urbains de Montpellier et de Toulouse se situent respectivement en 20^e et 35^e position pour le niveau de ségrégation. Dans le pôle urbain de Toulouse, la ségrégation est plus élevée en banlieue qu'en ville-centre où les quartiers « mixtes » recouvrent la majorité de la superficie communale. ■

Définitions

- **Revenu disponible** : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, les revenus de remplacement, les revenus du patrimoine et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

- **Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

- Les **déciles** de niveau de vie sont les valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations d'effectifs égaux.

- Le **taux de pauvreté** correspond à la part de la population sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian calculé sur la France métropolitaine.

- La **concentration des populations à bas niveaux de vie** est mesurée en rapportant le

nombre des habitants à bas revenus vivant dans des carreaux de 200 mètres de côté où leur proportion est supérieure à 40 %, au nombre total des habitants à bas niveaux de vie du pôle urbain. Les ménages à bas niveaux de vie sont ici ceux dont le revenu disponible par UC est inférieur au seuil national du 2^e décile. La **concentration des populations aisées** est appréhendée de façon symétrique en prenant les revenus disponibles par UC supérieurs au 8^e décile.

- La **ségrégation** est mesurée à l'aide d'indicateurs hiérarchisés issus des travaux de Reardon (*Pour en savoir plus*).

- Un **grand pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Source et champ de l'étude

Le Fichier localisé social et fiscal (**Filosofi**) est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations

sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA).

Le **champ** est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (foyer, maison de retraite, etc.).

Insee Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédactrice en chef :
Michèle Even

Impression et composition :
Evoluprint

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2016

Pour en savoir plus :

- « Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains », *Insee Références*, juin 2016
- « Politique de la ville : une mosaïque de quartiers pauvres », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées n° 21*, mai 2016
- « Forte pauvreté rurale et urbaine en Languedoc-Roussillon », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon n° 11*, juin 2015
- « Filosofi, une nouvelle loupe pour examiner les revenus », *Insee Analyses Midi-Pyrénées n° 18*, juin 2015

Crédit Photos : Airbus SAS, Insee

